



*Municipalité de
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le comité consultatif d'urbanisme de Saint-Jacques, à sa séance ordinaire du 12 mars 2019, prendra connaissance d'une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme.

La demande porte sur les lots numéro 3 025 333 et 3 883 292, ayant le numéro civique 2286, rang Saint-Jacques, et situés dans la zone A-106. En effet, le propriétaire du terrain a fait émettre un nouveau certificat de localisation de la propriété et il a été démontré que la maison ne respecte pas la marge arrière et que la remise ne respecte pas la marge latérale.

Plus spécifiquement, la demande consiste à permettre que la maison existante se situe à 8,45 mètres de la ligne de lot arrière plutôt qu'à 12 mètres, tel qu'exigé à la grille des usages et normes et des dimensions de terrain A-106 du règlement de zonage numéro 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques. La demande consiste également à permettre que la remise soit située à 0,89 mètre de la ligne latérale plutôt qu'à 1 mètre tel qu'exigé à l'article 6.2.3.5 du règlement de zonage numéro 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques.

Le conseil rendra sa décision à la séance du 1^{er} avril 2019 à la salle du conseil de la mairie de Saint-Jacques située 16, rue Maréchal à Saint-Jacques le tout selon les dispositions du règlement municipal en vigueur.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 13^E JOUR DE MARS 2019.

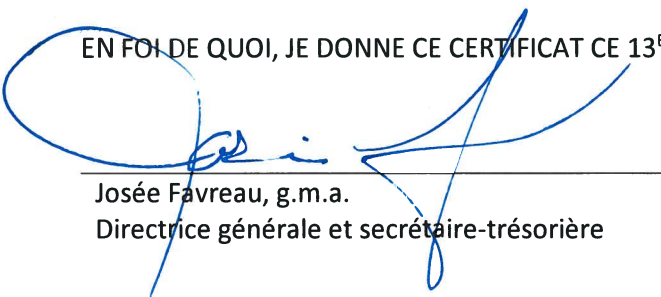
Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication de l'avis public

Je, Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'église de Saint-Jacques et à la mairie en date du 13 mars 2019.

Je, Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques le 13 mars 2019.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 13^E JOUR DE MARS 2019.



Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière
